Le rappel du Ramadan n°2 : l'innovation dans le domaine rituel et sa gravité...

Dans le domaine rituel et ce qui se relève directement de l'adoration (*al 'ibâdah*), la règle est que les musulmans ne peuvent accomplir que :

- ce qui a été enseigné dans les sources musulmanes
- et ce, de la façon qui a été enseigné

Ainsi, toute pratique nouvelle *(c'est à dire inventée après le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallâm))* en rapport avec la pratique religieuse, qui ne trouve aucune justification ni fondement, ni dans le Qour'aane, ni dans les Hadiths, ni dans la pratique du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallâm) *(de façon explicite ou implicite)* malgré le fait que les causes pouvant la justifier existaient et étaient déjà présentes alors et qui est pratiquée (ou délaissée) dans le but de se rapprocher d'avantage d'Allah et dans l'espoir d'obtenir des récompenses est appelée ***bid'ah***.

Le Messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam) et les Compagnons (radhia Allâhou 'anhoum) ont très sévèrement mis en garde les musulmans contre les *bid'âtes*, comme en témoigne notamment le récit suivant :

Il est rapporté en ce sens qu'une fois, Abou Moûssa Al 'Ach'ariy (radhia Allâhou anhou) vit des gens assis en formant des cercles devant la porte de Ibn Mas'oûd (radhia Allâhou 'anhou), dans l'attente de la salât. Dans chaque groupe, les gens avaient en leur possession des cailloux; un homme ordonnait alors à ceux qui étaient présents de réciter le takbîr en cent fois. Ses interlocuteurs faisaient ce qu'il leur demandait. Puis, il leur ordonnait de récitait le tahlîl en cent fois, et ils le faisaient. Enfin, il leur demandait de faire le tasbîh en cent fois et, encore une fois, ils exécutaient ce qui leur était dit.

Aboû Moûssa (radhia Allâhou anhou) n'apprécia pas ce qu'il vit, mais il préféra ne leur faire aucune remarque à ce sujet avant d'avoir d'avoir consulté Ibnou Mas'oûd (radhia Allâhou anhou). Il (radhia Allâhou anhou) se rendit alors auprès de celui-ci et lui raconta ce dont il avait été témoin. Abdoullâh (radhia Allâhou anhou) se

dirigea alors vers l'endroit où se trouvaient ces gens.

Il s'approcha d'un de ces groupes, s'arrêta devant eux et leur demanda : *« Quelle est donc cette chose que je vous vois faire ? »* Les personnes concernées répondirent : *« O Abou Abdil Rahmân ! Ce sont des cailloux (que nous utilisons) pour (compter) les takbîrs, les tahlîl et les tasbîh »* Abdoullâh Ibnou Mas'oûd (radhia Allâhou anhou) leur dit alors :

« Comptez (plutôt) vos péchés et je vous garantis que vos bonnes œuvres ne seront pas perdues. Malheur à vous ô oummah de Mouhammad ! Combien votre déchéance est rapide !… (Pourtant,) voilà les Compagnons de votre Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) qui sont encore présents (parmi vous) en grand nombre et voici les vêtements du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) qui n'ont pas vieilli et ses effets personnels (littéralement : « récipients ») qui sont toujours intacts. Par Celui qui détient ma personne dans Sa main (je vous pose la question) : Êtes-vous sur une voie religieuse (millâh) meilleure que celle de Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) ? Ou n'êtes vous pas plutôt en train d'ouvrir une porte de l'égarement ?… »

Les gens répondirent : ***« Par Allah ô Abou Abdil Rahmân ! Nous ne désirions que le bien ! »***

Abdoullâh Ibn Mas'oûd (radhia Allâhou anhou) leur dit : ***« Et combien de ceux qui désirent le bien n'y parviennent pas (pour autant). Certes, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) nous a parlé d'un groupe de gens qui liront le Qour'aane (et pourtant ce Livre) ne dépassera pas leur gorge (c'est-à-dire que leur lecture restera superficielle et n'aura aucun impact sur leur coeur et leur esprit). Et par Allah, je me demande si vous ne représentez pas (justement) la plupart de ces gens »***(..)

(Sounan Dâramiy Authentifié par Al Albâni (rahimahoullâh) et Housseïn Salîm Assad)

Comme quoi, en matière de 'ibâdah, la seule intention de bien faire ne suffit pas…

Qu'Allah nous protège de la bid'ah et nous permette de rester fermement attaché à la voie de la sounnah. Amîne !

Wa Allâhou A’lam !

https://muslimfr.com/le-rappel-du-ramadan-n2-linnovation-dans-le-domaine-rituel-et-sa-gravite/